

PHILIPPINES

Moratoire sur les exécutions

Index AI : ASA 35/003/00

« En annonçant aujourd'hui que nul ne sera exécuté jusqu'à la fin de l'année aux Philippines, le président Joseph Estrada fait accomplir à son pays un grand pas en avant sur le terrain des droits humains », a souligné ce jour (vendredi 24 mars 2000) Amnesty International en saluant ce moratoire.

Quelques heures seulement ont séparé cette déclaration du chef de l'État d'une conférence de presse commune organisée à Manille par la *Coalition against the Death Penalty* (CADP, Coalition contre la peine de mort), à laquelle ont assisté des représentants d'Amnesty International, des membres de la *Catholic Bishops Conference of the Philippines* (CBCP, Conférence épiscopale des Philippines), des parlementaires locaux et d'autres militants des droits humains.

D'après les informations recueillies, Mgr Teodoro Bacani, qui dirige la CBCP, a par ailleurs demandé personnellement au président de suspendre toutes les exécutions par respect pour le 2000^e anniversaire de la naissance du Christ.

« À ce jour, 108 pays à travers le monde, regroupant des sociétés, des cultures et des religions d'une extrême diversité, ont aboli la peine de mort de jure ou de facto. Les Philippines peuvent maintenant se pencher sur la question du droit à la vie et prendre conscience de l'inefficacité de la peine capitale dans la lutte contre la criminalité », a fait observer Amnesty International.

L'Organisation a exprimé l'espoir que ce moratoire conduirait les autorités à abolir la peine de mort, conformément aux recommandations formulées par la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Informations générales

Sept personnes ont été exécutées par injection létale depuis février 1999 aux Philippines. Malgré la tendance mondiale vers l'abolition de la peine capitale, l'État philippin a rétabli, fin 1993, ce châtimeut qu'il avait aboli en 1986. Les Philippines figurent actuellement parmi les pays du monde où les prisonniers condamnés à mort sont les plus nombreux. En effet, depuis 1994, leur nombre a connu une très forte progression, se situant aujourd'hui bien au-delà de 1 200 détenus.

Des études ont montré que des personnes avaient été condamnées à mort sur la foi d'aveux extorqués et que nombre des individus incarcérés sous le coup de

sentences capitales, souvent issus des milieux les plus pauvres et les plus défavorisés, n'avaient pas bénéficié de procès conformes aux normes internationales d'équité, alors que la violation de ces garanties accroît encore les risques d'erreurs judiciaires irréversibles. ?

<http://www.amnesty.org>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566, ou consulter notre site web :